

<b>Agents autorisés</b> Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M <sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL. M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme Entrepôtsitaires	<b>Représentants des chaînes</b> Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobey's M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec
---	---

16 septembre 2014

## PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2014

Décision du comité de prix du **15 septembre 2014** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, est le maintien du prix des variétés tardives déjà fixé sauf pour la **PAULARED** dont les prix sont **indiqués en gras**:

Date	Sunrise, Paulared, Ginger Gold minot 42 lb	Paulared minot 42 lb	Lobo minot 42 lb	McIntosh, Spartan, Gala minot 42 lb	Corland, Empire minot 42 lb	Rouge Délicieuse, Jaune Délicieuse – minot 42 lb
À compter du début de l'écoulement de	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$		S : 14,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$
À compter du 15 septembre 2014		<b>S : 14,00 \$</b> <b>C : 17,00 \$</b>				

S: Sac C: cellule

**PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES** : Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

### Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **lundi 29 septembre dès 19 h 30 par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes tardives.

## CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2014



Le 28 août 2014, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont **conservé le statu quo** concernant les dates de mise en marché ci-dessous inscrites, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

<b>SEPTEMBRE</b>	Sunrise Paulared	03	Paulared <b>Lobo</b> Ginger Gold <b>N</b>	10	Paulared Lobo Ginger Gold <b>N</b> McIntosh **	17	Paulared Lobo McIntosh Ginger Gold <b>N</b>	24	
<b>OCTOBRE</b>	Lobo McIntosh Honeycrisp <b>N</b> Gala <b>N</b> Spartan Cortland	01	Lobo McIntosh Honeycrisp <b>N</b> Gala <b>N</b> Spartan <b>Empire</b> Cortland	08	Lobo McIntosh Honeycrisp <b>N</b> Gala <b>N</b> Spartan Empire Cortland	15	Lobo McIntosh Honeycrisp <b>N</b> Gala <b>N</b> Spartan Empire Cortland	22	Lobo McIntosh Honeycrisp <b>N</b> Gala <b>N</b> Spartan Empire Cortland
									29

\*\* Quantité limitée

N : nouvelle variété

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démérite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agents autorisés. De plus, la Fédération se réserve le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non-respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non-autorisés**.

## **PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2014**

Décision du **27 août 2014** du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce **	Pommes à jus ** opalescent
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	<b>Tardives</b> 0,055 \$ la livre et/ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + une diminution de 0,0025 \$ la livre sur excédent de plus de 50 millions de livres selon une péréquation <b>telle que décrite ci-dessous</b> *	<b>Tardives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)

\*Le premier versement aux producteurs sera de **0,0525 \$ la livre** suite à la livraison de ces pommes. Un ajustement de prix sera envoyé après les dernières réceptions des pommes au sol. Si le volume total est inférieur à 50 millions de livres, l'ajustement sera de 0.0025 \$/lb pour un total de 0,055 \$ la livre. Si le volume est supérieur à 50 millions de livres, l'ajustement sera égal à la différence entre le prix moyen calculé selon le volume total de pomme du Québec et le premier 0,0525 \$ la livre reçue par le producteur.

Pour la saison 2014, malgré le fait que 20 millions de livres représentent ses besoins en pommes pour le marché du Québec, Lassonde s'engage à payer 0,055 \$ la livre pour toutes les pommes reçues **jusqu'à un maximum de 50 millions de livres qui est une année normale de transformation de cette entreprise**.

Pour toute quantité supérieure à 50 millions de livres, le prix payé sera de 0,0525 \$ la livre. Par contre, bien que les efforts commerciaux raisonnables soient déployés, Lassonde ne peut s'engager fermement à acheter les pommes au-delà du 50 millions initial.

Tous les producteurs seront traités avec équité indépendamment de la date de réception de leurs pommes.

Toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus ou le poste de transformation accrédité par Lassonde seront visées par la bonification.

**\*\*** Les producteurs doivent s'assurer d'une qualité minimum lors de la livraison des pommes en sachant que la pomme hâtive mûrit rapidement.

## **Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation**

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra à **la demande des parties** pour discuter des prix des pommes tardives.

**Codaphone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265**

**Daniel Ruel, agr.**  
***Fédération des producteurs de pommes du Québec***